

RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS

Du 15 avril 2020

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 15 avril 2020

SOMMAIRE

AUTRES SERVICES DE L'ETAT

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2020/sans numero	15/04/2020	Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de la publicité foncière et de l'enregistrement de Créteil	5



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU VAL DE MARNE**
1 place du Général Pierre BILLOTTE
94040 CRÉTEIL CEDEX

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de la publicité foncière et de l'enregistrement de Créteil

La directrice départementale des finances publiques du Val de Marne

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Val de Marne ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2020 relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de la publicité foncière et de l'enregistrement de Créteil,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La fermeture exceptionnelle au public des services de publicité foncière de Créteil (1,2,3 et 4) et du service départemental de l'enregistrement de Créteil est prolongée du 16 avril au 7 mai 2020 inclus.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Créteil, le 14 avril 2020

Par délégation du préfet,
La directrice départementale des finances publiques du Val de Marne

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Mireille LARREDE

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD